

Chaque année dans le département de Saône-et-Loire, le dispositif de veille sociale destiné à aider, tout au long de l'année, les personnes en situation de précarité ou d'exclusion est renforcé pendant la période hivernale.

Ce plan d'urgence hivernale renforce les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence fonctionnant toute l'année. Sous l'autorité du préfet de Saône-et-Loire, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) pilote et met en œuvre le dispositif de mise à l'abri des personnes sans domicile qui mobilise un grand nombre d'acteurs institutionnels et associatifs. Elle organise, avec l'ensemble des acteurs concernés, le meilleur maillage possible et s'assure de l'optimisation des maraudes sur la semaine. Elle se rapproche des collectivités locales si nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de ces dispositions.

Le plan d'urgence hivernal est activé du 1er novembre 2016 au 31 mars 2017, en s'adaptant aux conditions climatiques. Il s'articule autour :

- D'une veille saisonnière couvrant la période du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante.
- D'un mécanisme d'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuyant sur la vigilance météorologique.

Les niveaux de mobilisation

- **Le niveau VERT** : veille hivernale du 1er novembre 2015 au 31 mars 2016.

Il correspond à la mise en place d'un dispositif de surveillance spécifique et à la mise en œuvre des mesures de sensibilisation du public ou des acteurs concernés sur la prévention des effets redoutés des vagues de froid tant au plan national qu'au niveau local, en portant une attention particulière aux personnes vulnérables.

Pratiquement, le dispositif d'alerte repose sur la carte de vigilance météorologique produite deux fois par jour par Météo-France et le tableau des températures ressenties calculées à partir de la température, du vent, de la durée du froid et de son étendue géographique. Ces informations sont communiquées chaque jour par Météo-France et constituent le principal critère pour déterminer le niveau de vigilance départementale.

A cette phase de veille succède, en fonction de l'évolution de la météo, l'activation opérationnelle du plan.

- **Le niveau JAUNE « TEMPS FROID »** concerne des températures ressenties entre moins 10 et moins 18. Ce niveau, directement activé par Météo France, il est destiné à préparer les mesures graduées à mettre en place et notamment les mesures d'information et de communication.

- **Le niveau ORANGE « GRAND FROID »** correspond à des températures ressenties entre moins 18 et moins 25. Il est déclenché par la DDCS en lien avec le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO).

- **Le niveau rouge « Froid Extrême »** concerne les températures ressenties à partir de moins 25. Déclenché par l'autorité préfectorale, il induit le renforcement de l'ensemble des mesures tant au plan social que sanitaire. Il correspond à une situation de crise exceptionnelle. Dans la mesure où elle peut devenir intersectorielle, le froid extrême occasionnant d'autres phénomènes.

Le dispositif d'hébergement en Saône-et-Loire

Etablissements	Urgence	Insertion avec Hébergement (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale : CHRS)			Total (Urgence + insertion avec hébergement)
		Collectif	Eclaté (appartements...)	TOTAL	
Le Pont Mâcon	6	33	17	50	56
Le Pont Le Creusot	10	8	12	20	30
Le Pont Montceau-les- Mines	0	0	26	26	26
La Croisée des chemins Chalon-sur- Saône	14	0	57	57	71
L'Ecluse Chalon-sur- Saône	0	0	31	31	31
CHRS Le Pont St Henri Le Creusot	27	0	0	0	27
TOTAL	57	41	143	184	241

Un dispositif de maisons-relais existe (81 places) et il est prévu pour novembre 2016 l'ouverture d'une maison-relais à Saint-Marcel de 25 places. 2 équipes mobiles fonctionnent en période hivernale à Mâcon et à Chalon-sur-Saône.

Une maison-relais est un accueil de personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Les objectifs du dispositif départemental

- Apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes vulnérables qui sont à la rue ou en rupture d'hébergement et en particulier les familles avec enfants, les jeunes en rupture familiale, les femmes victimes de violence, les personnes de santé fragile et les personnes les plus désocialisées.
- Adapter l'offre d'urgence aux besoins des publics ou aux conditions climatiques
- Réaliser la mise à l'abri et la prise en charge inconditionnelle et immédiate
- Assurer un accueil cohérent des publics quelle que soit leur situation administrative et leur proposer une prise en charge adaptée
- Permettre des réponses diversifiées
- Apporter des réponses médico-sociales et sanitaires selon les cas
- Satisfaire à la nécessité de coordination et de complémentarité des interventions
- Assurer un hébergement digne

Le numéro d'appel d'urgence : 115

La gestion du 115 et du SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) est confiée à l'association « Le Pont ».

Le « 115 » est un numéro gratuit depuis un téléphone joignable 24h/24 sur l'ensemble du territoire

Ses missions :

• Informer, orienter, rechercher un hébergement après une évaluation adaptée

Ses moyens :

- Assure un accueil téléphonique 24H/24H
- Dispose de la connaissance des capacités d'hébergement recensées dans le département
- Collabore avec les partenaires susceptibles d'être mobilisés :
 - Equipe mobile
 - Samu 15
 - Police/gendarmerie
 - Service départemental d'incendie et de secours
 - Services sociaux

Le 115 rend quotidiennement compte à l'autorité préfectorale et aux services de la DDCS de son activité pour la nuit précédente en précisant le nombre de demandes d'hébergement qui lui ont été adressées, celles qui ont été satisfaites et, le cas échéant, celles n'ayant pas donné lieu à un hébergement.

Les services de l'État sont mobilisés pour que dans la mesure du possible aucune demande ne reste insatisfaite.



En SAÔNE-ET-LOIRE

Nombre d'appels au 115 pour la campagne hivernale 2015-2016 : 4198 appels

Les moyens mis en oeuvre en Saône-et-Loire

> Au delà du dispositif existant, 15 places supplémentaires sont mobilisées dont :

- Chagny : 1
- Charolles : 1
- La Clayette : 1
- Cluny : 2
- Génelard : 2
- Louhans : 2
- Paray-Le-Monial : 2
- Saint Marcel : 2
- Bourbon Lancy : 2
- Le Creusot : 1

> Hôtels

• 37 places supplémentaires d'hôtels mobilisées en période hivernale.

> Samu social

Sur Mâcon :

- Pour le niveau jaune, des maraudes sont prévues 7 jours sur 7 de 17h00 à 20h30 sur Mâcon et ses environs du 1er novembre au 30 mars.
- En cas de niveau orange ou rouge, il y a des maraudes 7 jours sur 7 de 17h00 à 20h30.

Sur Chalon-sur-Saône :

- Pour le niveau jaune, des maraudes sont prévues du lundi, mercredi et vendredi de 19h30 à 22h.
- En cas de niveau orange ou rouge, des maraudes sont mises en places de 19h30 à 22h tous les jours.

Attention au risque de monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année, en France, plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

En période de froid et d'intempéries, et en cas de coupures d'électricité, il convient d'être particulièrement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes. Le strict respect des consignes ci-dessous est impératif pour éviter le risque d'intoxication, qui peut être mortel :

- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...).
- Ces appareils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments

Quelques conseils grand public en période de grand froid

Si vous devez sortir :

- adaptez votre habillement : couvrez-vous la tête car c'est une partie du corps par laquelle peut se produire jusqu'à 30% de déperdition de chaleur.
- pensez à vous munir d'un cache-nez pour recouvrir le bas du visage et particulièrement la bouche.
- afin de conserver la chaleur corporelle, évitez de vous découvrir les mains même momentanément et habillez-vous très chaudement. N'hésitez pas à porter plusieurs vêtements superposés.
- Maintenez un certain niveau d'exercice régulier tel la marche, sans pour autant faire des efforts importants.
- Remettez, si possible, tout voyage prolongé en automobile s'il n'est pas indispensable.

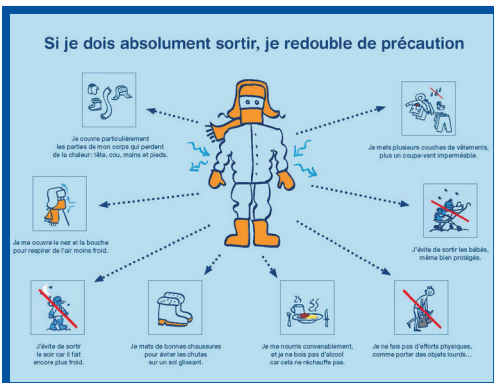
- Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, assurez-vous que vous pourriez faire face à une panne ou à une immobilisation prolongée sans assistance :
- munissez-vous de nourriture et d'eau en quantité suffisante,
- prenez des couvertures (dont au moins une couverture de survie et des vêtements de rechange

Si vous êtes bloqué en voiture :

- faites tourner le moteur 10 minutes toutes les heures,
- entrebâillez la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone,
- faites de temps en temps des exercices en bougeant les bras, les jambes, les doigts vigoureusement afin de maintenir une bonne circulation,
- vérifiez que la neige ne bloque pas le tuyau d'échappement de votre véhicule. N'utilisez pas inutilement les phares de votre véhicule, pour éviter de décharger la batterie.
- Redoublez d'attention envers les piétons qui ont souvent la vision gênée par les vêtements et le vent glacé.

À la maison :

- maintenez la température ambiante à un niveau convenable y compris la chambre à coucher (minimum de 19 °C)
- fermez les pièces inutilisées,
- assurez-vous du bon fonctionnement des appareils de chauffage et de leur entretien auprès d'un professionnel avant de les utiliser.
- n'obstruez pas les bouches d'aération.
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à votre famille ou à votre voisinage, si vous êtes une personne âgée ou handicapée et si vous vivez seule.
- Si vous connaissez une personne âgée et/ou isolée, pensez à prendre régulièrement de ses nouvelles.
- Limitez au maximum les activités extérieures lorsqu'il fait froid



QUELLES SONT LES PERSONNES A RISQUE ?

- Les personnes âgées : La diminution de la perception du froid, l'altération des vaisseaux et de leur réactivité, la diminution de la masse musculaire rendent les personnes âgées vulnérables au froid. Les personnes âgées présentant des troubles cardiaques, une insuffisance respiratoire, une difficulté à faire face aux activités de la vie quotidienne ou souffrant de maladie d'Alzheimer ou apparentées sont encore plus à risque
- Les nouveaux-nés et les nourrissons : leur capacité d'adaptation aux changements de température n'est pas aussi performante que celui d'un enfant ou d'un adulte pour lutter contre le froid. De plus, le très jeune enfant n'a pas d'activité physique lui permettant de se réchauffer et ne peut exprimer qu'il a froid.
- Les personnes souffrant de certaines maladies : insuffisance cardiaque, angine de poitrine, insuffisance respiratoire, asthme, diabète, troubles neurologiques.
- Enfin, les personnes à mobilité réduite, les sans-domicile, les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger et les travailleurs exposés au froid par nature.



Contacts :

- Service de la communication interministérielle (SCI)
Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 /
sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr
annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr
francis.treff@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter @Prefet71

Rejoignez-nous sur notre page Facebook Préfet de Saône-et-Loire

